

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ARRUDA	JEAN-DENIS	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2022-02-11
BÉLAND	PHILIPPE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-07
BLAIS	STEPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-11
BORTALI	SIHAM	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-07
BOUCHARD	VINCENT	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-04
BOUHAJA	YASMINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-07
CARDINAL-HÉBERT	JESSICA	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-01-05
CLOUTIER	YVES	BENEVA INC.	2022-02-04
CÔTÉ-MAILHOT	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-11
DRISS	AMIRA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-05
DUBOIS	JEANNY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-11
FLEURANT	DAVID	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-02-11
FRUCHIER	VANESSA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-07
GARNEAU	STÉPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-11
GAUDREULT	MARIE ANDRÉE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2022-02-08
GIGUÈRE	MÉRYLIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-11
GIROUX	EDITH	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-02-11
GRENIER	ÉLOÏSE	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2022-02-10
HABIBI	MOHAMED	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-08
HARBEC	HUGO	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2022-02-10

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
HARBI	HAIFA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-08
IBRAHIM	PAMELA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-07
IMAM	FAISAL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-01-31
JOSEPH	MATHIEU	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-02-09
KHATTABI	ZINEB	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-01-07
KODIKIAN	LORIE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-02-07
KOFFI	EZANÉ	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-04
LACHANCE	BRIGITTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-11
LAFLEUR	SOPHIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-10
LAPOINTE	MARILOU	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-03
LARIVIÈRE-LANGDEAU	AUDREY-ANN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-11
LAVOIE	KAREN	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-02-08
LEMAY	MARIO	ADDENDA CAPITAL INC.	2022-02-04
LEMOYNE	MATHIEU	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-08
LORENZO SANTANA	BALQUIRIA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-04
MARQUIS	ANDRÉ	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-07
MAYRAND	SOPHIE	CORPORATION FIERA CAPITAL	2022-01-25
MERLITTI	NADIA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-11
MEUNIER	FRÉDÉRIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-07
MOLINA	CARLOS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-11
MORNEAU	CHANTAL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-11
NICOLAS	JUDE SAM	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-11
NING	YU	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-02-11
NIONO	AHMADOU CHEICK	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-02-08

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
OUAHRANI	RACIM	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-02
PAUL	IMRAN	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2022-02-08
PETIT	CYNTHIA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2022-01-21
POIRIER	GERALDINE	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-01-05
RACINE	RACHEL	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-02-09
REZKO	KARINE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-02-10
ROY	JOHNNY	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-10
SANDEVA	LYUBOMIRA	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-02-07
SANOGO	FLORA ROSINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-10
SAUVÉ	EMILIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-14
SEBOGO	PENGDWEND E SANDRINE REBECCA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-11
SIMARD	SARA-KIM	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-02-02
SIOUI	AUDREY- ANNE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-02-11
ST-FÉLIX	KATHIA	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2022-02-04
ST-LAURENT	NANCY	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-02-07
THIBAUT	GUYLAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-02-11
THIBEAULT	SIMON	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-01-18
VALLEE	MARIE- CLAUDE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-02-04
WAN	QIBIN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-07
WANG	KAILONG	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-02-07

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
CHEBAT	DAN	TACTEX GESTION D'ACTIFS INC.	2022-02-06
LAVIGNE	PHILIPPE	GESTION FERIQUE	2022-02-09
LEMAY	MARIO	ADDENDA CAPITAL INC.	2022-02-04

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MAYRAND	SOPHIE	FIERA CAPITAL CORPORATION	2022-01-25

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	

3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)

3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)

4a Assurance de dommages (Courtier)

4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6a Planification financière

16a Courtage hypothécaire

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102140	BÉLANGER, PIERRE	2b	2022-02-09
102140	BÉLANGER, PIERRE	1a	2022-02-09
106685	CHARBONNEAU, LUCIE	3a	2021-12-07
107635	COMTOIS, STÉPHAN	1a	2022-02-10
107794	CORRIVEAU, MAURICE	1a	2022-02-10
109636	DESCHÊNES, HÉLÈNE	6a	2022-02-08
110321	DIONNE, DENIS	1a	2022-02-15
110534	DOUCET, ANDRÉ	1a	2022-02-14
121306	LEPAGE, GILBERT	6a	2022-02-09
121482	LESSARD, MARC	1a	2022-02-09
122103	LUCAS, RAYMONDE	1a	2022-02-11
122767	MARCOUX, JEAN-LUC	1a	2022-02-10
122969	MARTEL, LOUISE	5a	2022-02-14
123338	MAURICE, ANDRÉ	6a	2022-02-15
124594	MORNEAU, ANDRÉ	1a	2022-02-15
124594	MORNEAU, ANDRÉ	2a	2022-02-15
126050	PARENT, SYLVIE	5a	2022-02-11
140083	MARQUIS, LYETTE	5a	2022-02-11

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
140935	GAGNÉ, ANDRÉE-ANNE	4c	2022-02-14
144181	LÉVEILLÉE, MICHAËL	4a	2022-02-15
144310	GÉNÉREUX, JOHANNE	E	2022-02-14
145514	FORTIN, JOËL	1a	2022-02-11
158628	CARON, MONIQUE	4b	2022-02-11
164829	CAPPELLI, CÉDRIC	6a	2021-08-05
165845	RUDIS, JANICK	1a	2022-02-14
168063	CABRAL, JASON	C	2021-11-09
168592	BÉDARD, MARIE-JOSÉE	1a	2022-02-15
175178	NAULT, CÉDRIC	3a	2022-02-11
177243	SCHACTER, KERRY	6a	2022-02-15
177506	TURGEON, CHARLES	3a	2022-02-14
179570	GALASSO, ALEXANDRE	1a	2022-02-10
180478	WILHELMY, SARA	3b	2022-02-14
183971	LETOURNEAU, ADAM	6a	2022-02-15
184851	DOMINGUEZ, RAFAEL	5a	2022-02-11
196988	GHALEM, FOUZIA-NADIA	4b	2022-02-14
198221	BOURQUE, CHRISTINE	4b	2022-02-14
201450	CHAMPAGNE, VINCENT	1a	2022-02-15
202433	DELAGE, ANNIE	4a	2022-02-15
208527	GIROUARD, OLIVIER	5a	2022-02-09
208839	PICHETTE, ALLISON	3b	2022-02-09
209709	PERRAS, MAXIME	2c	2022-02-09
212972	QUINTAL, AUDREE	4a	2022-02-11
213802	LEVESQUE, MARIE-FRANCE	1b	2022-02-09
216699	DANSEREAU, JANY	1a	2022-02-15
218781	GRIGORE, MARIA LAURA	4b	2022-02-09
218862	LACOMBE-PETIT, DANY	4b	2022-02-11
219232	MICHAUD, NADÈGE	3b	2022-02-10
219819	LAFLEUR, SOPHIE	6a	2022-02-11
220841	RAMANAH, SHALEENA	5a	2022-02-09
221196	SMALL, STEVEN	1a	2022-02-15
221800	VIOLA, NANCY	3b	2022-02-11
222031	DULUDE, MANON	2b	2022-02-08
224366	GRENIER, ÉLOÏSE	1a	2022-02-09
224382	PEREIRA MONIZ, JESSICA	4b	2022-02-15
225251	ROUSSIN-DE REPENTIGNY, KYM	5a	2022-02-09
225769	CHRÉTIEN, PIERRE	1a	2022-02-14

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
226394	PETION, ERIK	4b	2022-02-09
227260	BASTIANY, KEVIN	3b	2022-02-09
227726	PIETROPAOLO, GINO	5b	2022-02-10
230005	COUTU-DOUCET, EMILE	4b	2021-04-15
230644	COUTURE, STÉPHANE	3b	2021-06-07
231043	GUAY, KRYSTAL	1a	2022-02-14
231564	GAUVREAU, EMILE	3b	2022-02-14
233336	PAYEUR, JULIE	4b	2022-02-14
239482	PANGILINAN, ELLEN JOY	1a	2022-02-14
240696	NJOYA, ISMAILA	3b	2022-02-10
240722	GAGNÉ, CÉDRIC	1a	2022-02-14
240743	RAMAN PRABHAKARAN PILLAI, SUNIL PRABHA	1a	2022-02-15
240917	VENDETTE, MICHAEL	1a	2022-02-14
241359	HAMEL, MARTIN	5b	2022-02-14
241789	WURFFEL-LAROCHE, LAÉTITIA	3b	2022-02-10
242306	RAMIREZ PAMPLONA, ANDRES AUGUSTO	1a	2022-02-14
242456	LAROCHE, LINDA	4b	2022-02-10
243005	CHAREST, MAXIME	1a	2022-02-14
243454	CHÂTEAUVERT, DAVID	1a	2021-07-26
244168	ST-AMAND, LOUIS CARL	1a	2022-02-14
244397	GRONDIN, CHARLENE	16a	2022-02-14
246184	CARTIER, GENEVIEVE	3b	2021-11-11
247232	FLEURY, YANICK	4b	2022-02-10
247273	CORMIER, DOMINIC	3b	2022-02-10
247331	CARRIER-TREMBLAY, TONY	1a	2022-02-14
247599	HEITZ GABISON, MELINA	4b	2022-02-11
248832	ROY, MARC-ANDRÉ	1a	2022-02-14

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
CEOS GESTION D'ACTIFS INC.	LAPOINTE	ERIC	2022-02-11

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
CEOS GESTION D'ACTIFS INC.	LAPOINTE	ERIC	2022-02-11

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
CEOS GESTION D'ACTIFS INC.	LAPOINTE	ERIC	2022-02-11

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiation

Nom de la firme	Catégorie	Date de la décision
LAKEROAD GESTION D'ACTIFS INC.	Courtier sur le marché dispensé Gestionnaire de fonds d'investissement	2022-02-02

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501416	COURTIERS D'ASSURANCES RANTUCCI INC.	Assurance de dommages (courtier)	2022-02-09
501800	JEAN-LUC MARCOUX	Assurance de personnes	2022-02-10
509497	MICHAEL BRINDA	Assurance de personnes	2022-02-10
510393	JST CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	Assurance de personnes Assurance de dommages (courtier)	2022-02-09
511527	STÉPHAN COMTOIS	Assurance de personnes	2022-02-10
512633	9170-9683 QUÉBEC INC.	Assurance de dommages	2022-02-14
512946	DENIS DIONNE	Assurance de personnes	2022-02-15
514495	ALEXANDRE GALASSO	Assurance de personnes	2022-02-10
601846	MAGNAT ASSURANCE INC.	Assurance de dommages (courtier)	2022-02-10
602364	STÉPHANE PITRE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2022-02-11
603344	PIERRE CHRÉTIEN	Assurance de personnes	2022-02-14
603701	9380-2759 QUÉBEC INC.	Assurance de personnes	2022-02-11
604004	ECHELON WEALTH PARTNERS INC.	Planification financière	2022-02-11
604070	MARIE LUZ BOULAY	Assurance de personnes	2022-02-11
604189	RONNY BITAR	Assurance de personnes Planification financière	2022-02-14
606576	9429-3610 QUÉBEC INC.	Assurance de dommages (courtier) Expertise en règlement de sinistres	2022-02-14
606763	MAURICE CORRIVEAU	Assurance de personnes	2022-02-10

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	MAROIS	FRANCIS	2022-02-09
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	PALARDY	SARAH	2022-02-09

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	MAROIS	FRANCIS	2022-02-09
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	PALARDY	SARAH	2022-02-09

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	MAROIS	FRANCIS	2022-02-09
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	PALARDY	SARAH	2022-02-09

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Nom de la firme	Catégorie	Nom du chef de conformité	Date de la décision
INVESTISSEMENTS NDG INC.	Gestionnaire de portefeuille	Nicholas Di Giorgio	2022-02-08

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
607268	JOEY EMOND INC.	Joey Emond	Courtage hypothécaire	2022-02-09
607272	GESTION SIMON DESORMEAUX INC.	Simon Desormeaux	Assurance de dommages (courtier)	2022-02-09
607275	9450-5823 QUÉBEC INC.	Marc Charlebois	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2022-02-14
607276	GESTION JEAN-PHILIPPE VÉZINA INC.	Jean-Philippe Vézina	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2022-02-15

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Décision N° 2022-SACED-1006794

Objet : Dispense d'inscription à titre de représentant des employés des membres étrangers du même groupe que Valeurs Mobilières TD inc. en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés* dans le cadre des heures prolongées de la Bourse de Montréal

Vu la demande présentée par Valeurs Mobilières TD inc. (le « déposant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 30 septembre 2021 visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 56 de la Loi sur les instruments dérivés, RLRQ, c.I-14.01 (la « Loi ») exigeant que les employés désignés des membres étrangers du même groupe (tel que défini ci-après) soient inscrits auprès de l'Autorité à titre de représentants du déposant en rapport avec les activités pendant les heures prolongées (tel que défini ci-après) (la « dispense demandée »);

Vu les expressions définies dans le Règlement 14-101 sur les définitions, RLRQ, c. V-1.1, r.3 applicables à la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition;

Vu les déclarations suivantes du déposant :

Le déposant

1. Le déposant est une société constituée sous le régime des lois de l'Ontario, dont le siège social est situé à Toronto, en Ontario.
2. Le déposant est inscrit en tant que courtier en placement en vertu de la législation sur les valeurs mobilières de tous les territoires du Canada, en tant que négociant-commissionnaire en contrats à terme en vertu de la législation sur les contrats à terme sur marchandises de l'Ontario et du Manitoba et en tant que courtier en dérivé aux termes de la Loi.
3. Le déposant est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») et un participant agréé de la Bourse de Montréal.
4. Le déposant n'est pas en défaut aux termes de la législation sur les valeurs mobilières, les instruments dérivés ou les contrats à terme sur marchandises d'un territoire du Canada.
5. Les membres du groupe étrangers du déposant suivant sont situés au Royaume-Uni et à Singapour :
 - a) La division londonienne de la Banque Toronto-Dominion (la « Banque TD de Londres ») est une succursale de banque étrangère de la Banque Toronto-Dominion, banque de l'annexe I au sens de la Loi sur les banques, LC 1991, c. 46. Le bureau principal d'administration de la Banque TD de Londres est situé à Londres, au Royaume-Uni. La Banque TD de Londres est un fournisseur de services financiers établi au Royaume-Uni qui exerce des activités au Royaume-Uni, et est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal

800, Tour de la Bourse, 22^e étage
C.P. 246, Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

- b) La division singapourienne de la Banque Toronto-Dominion (la « Banque TD de Singapour ») est une succursale de banque étrangère de la Banque Toronto-Dominion. Le bureau principal d'administration de la Banque TD de Singapour est situé à Singapour. La Banque TD de Singapour est une banque autorisée de Singapour qui exerce ses activités à Singapour et qui est régie par la Monetary Authority de Singapour.

La Banque TD de Londres et la Banque TD de Singapour sont collectivement désignées aux présentes les « membres étrangers désignés ».

6. Le déposant est une filiale en propriété exclusive de la Banque Toronto-Dominion. La Banque TD de Londres est la succursale de banque étrangère basée à Londres de la Banque Toronto-Dominion et la Banque TD de Singapour est la succursale de banque étrangère basée à Singapour de la Banque Toronto-Dominion.
7. Le déposant souhaite avoir recours à certains employés désignés de la Banque TD de Londres et la Banque TD de Singapour (les « employés désignés des membres étrangers du même groupe ») pour traiter les demandes de négociation à la Bourse de Montréal provenant de clients du déposant ou du déposant pour son propre compte pendant les heures de négociation prolongées de la Bourse de Montréal, soit de 16h30, heure de l'Est (HE) (t-1) à 6 h HE chaque jour où la Bourse de Montréal est ouverte aux fins de négociation (les « activités pendant les heures prolongées »).
8. Le déposant estime que l'obligation d'inscription à titre de courtier pour les employés désignés des membres étrangers du même groupe est redondante pour les raisons décrites ci-dessous, notamment puisque les employés désignés des membres étrangers du même groupe ont une attestation ou une autorisation aux termes de la loi applicable au Royaume-Uni et à Singapour.

Modifications concernant les heures de négociation prolongées de la Bourse de Montréal

9. La Bourse de Montréal, établie à Montréal, au Québec, exploite une bourse d'options, de contrats à terme sur marchandises et d'options sur contrats à terme sur marchandises, et offre l'accès à une plateforme de négociation de ces instruments aux participants au marché du Canada.
10. En 2018, la Bourse de Montréal a prolongé ses heures de négociation pour permettre le début de la négociation de certains produits à 2 h HE plutôt qu'à 6 h HE (le « projet initial de prolongation de l'horaire de négociation »). Comme il est indiqué dans la Circulaire 111-18 de la Bourse de Montréal, afin de concilier ces négociations hâtives, la Bourse de Montréal a modifié ses règles en vue de permettre aux employés de corporations affiliées, y compris des membres étrangers du même groupe, qui sont participants de la Bourse de Montréal de devenir des personnes approuvées du participant de la Bourse de Montréal et donc de pouvoir traiter les demandes de négociation provenant de clients du participant de la Bourse de Montréal ou du participant de la Bourse de Montréal pour son propre compte. Dans le cadre du projet initial de prolongation de l'horaire de négociation, le déposant a demandé et obtenu une dispense de l'Autorité à l'égard de certains employés désignés de TD Securities Limited (« TDSL ») qui exercent des activités au Royaume-Uni. Voir la décision no 2019-SACD-1047153 de l'Autorité datée du 12 septembre 2019.
11. Le 17 mars 2020, la Bourse de Montréal a approuvé des modifications non importantes à ses règles et procédures relativement à la prolongation supplémentaire des heures de négociation à la Bourse de Montréal. Par suite de ces modifications, la négociation de certains produits à la Bourse de Montréal commence maintenant à 20 h HE (t-1) plutôt qu'à 2 h HE (le « projet sur l'horaire de négociation pour l'Asie »). Ces modifications sont considérées comme non importante dans la mesure où le cadre mis en place relativement au projet initial de prolongation de l'horaire de négociation s'applique au projet sur l'horaire de négociation pour l'Asie, ce qui permettra aux employés de corporations affiliées, y compris des membres étrangers du même groupe, qui sont participants de la Bourse de Montréal de devenir des personnes approuvées du participant de la Bourse de Montréal et donc de pouvoir traiter les demandes de négociation provenant de clients du participant de la Bourse de Montréal ou du participant de la Bourse de Montréal pour son propre compte. Voir les Circulaires 135-20, 024-21 et 063-21 de la Bourse de Montréal.

12. Le déposant a obtenu une dispense de l'OCRCVM qui permet le lancement des activités de négociation à 16 h 30, HE (t 1) plutôt qu'à 20 h, HE (t 1) comme le prévoit le projet sur l'horaire de négociation pour l'Asie, sous réserve de la modification des règles de négociation de la Bourse de Montréal (la « dispense de l'OCRCVM »). La dispense demandée est donc conforme à la dispense de l'OCRCVM à l'égard des activités pendant les heures prolongées.
13. Dans le cadre d'une restructuration interne, le déposant a l'intention de restructurer ses heures de négociation prolongées au Royaume-Uni en faisant traiter ces opérations par la Banque TD de Londres plutôt que par TDSL.

Demande de dispense d'inscription à titre de courtier pour les employés désignés des membres étrangers du même groupe

14. Le déposant est un participant agréé de la Bourse de Montréal et chacun des membres étrangers désignés est un membre du groupe du déposant. Le déposant souhaite recourir aux services d'employés désignés des membres étrangers du même groupe pour fournir les services durant les heures de négociation prolongées.
15. L'obligation d'inscription à titre de courtier aux termes de la législation requiert qu'un individu soit inscrit pour agir à titre de représentant de courtier au nom d'une société inscrite. La dispense demandée vise à accorder au déposant une dispense (i) de l'obligation pour le déposant de n'avoir recours qu'à des représentants de courtier inscrits pour mener les activités pendant les heures prolongées; et (ii) de l'obligation pour les employés désignés des membres étrangers du même groupe qui mèneront les activités pendant les heures prolongées d'être inscrits à titre de représentants de courtier du déposant.
16. Le déposant demande une dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier car, sans celle-ci, chaque employé désigné des membres étrangers du même groupe qui négocierait pour le compte du déposant devrait s'inscrire personnellement ou être titulaire d'un permis au Canada. Le déposant estime que cela est redondant puisque les employés désignés des membres étrangers du même groupe ont une attestation ou une autorisation aux termes de la loi applicable au Royaume-Uni et à Singapour, seront supervisés par les superviseurs désignés (tel que défini ci-après) du déposant et sont par ailleurs soumis aux conditions énoncées ci-après. Le déposant estime que l'inscription à titre de courtier est indûment onéreuse compte tenu des activités de négociation limitées que les employés désignés des membres étrangers du même groupe mèneront, et ce, uniquement pendant la période allant de 16h30 HE (t-1) à 6 h HE.
17. Le déposant a obtenu la dispense de l'OCRCVM qui s'agit d'une dispense de l'obligation d'être un représentant inscrit figurant aux Règles 18.2, 18.3, 500.1 et/ou 500.2 des Règles des courtiers membres de l'OCRCVM et de l'obligation d'avoir une relation d'employé ou de mandataire avec la personne exploitant une entreprise liée aux valeurs mobilières en son nom figurant à la Règle 39.3 des Règles des courtiers membres de l'OCRCVM.
18. La dispense de l'OCRCVM est assujettie à certaines conditions, notamment les suivantes :
 - a) les employés désignés des membres étrangers du même groupe devront être inscrits ou enregistrés aux termes des lois du Royaume-Uni ou de Singapour applicables dans une catégorie qui permet la négociation des types de produits qu'ils négocieront à la Bourse de Montréal;
 - b) les employés désignés des membres étrangers du même groupe seront autorisés à accepter et à conclure des ordres de clients du déposant ou des ordres du déposant sur son propre compte pendant la période allant de 16h30 HE (t-1) à 6 h HE et ne seront pas autorisés à donner des conseils;
 - c) Le déposant demeure entièrement responsable de ses comptes clients;

- d) les actes posés par les employés désignés des membres étrangers du même groupe seront supervisés par des superviseurs du déposant spécifiquement désignés
- (les « superviseurs désignés »), chacun d'eux étant qualifié pour superviser la négociation de contrats à terme, d'options sur contrats à terme et d'options;
- e) Le déposant et chaque membre étranger désigné doivent solidairement s'engager à assurer que l'OCRCVM obtienne rapidement, sur demande, accès à la piste de vérification de toutes les opérations de négociation qui sont reliées aux activités pendant les heures prolongées et les registres y afférents;
- f) la dispense demandée s'appliquera aux employés désignés des membres étrangers du même groupe qui sont spécifiés et inscrits sur une liste tenue par le déposant et qui doit être fournie par écrit à l'OCRCVM et mise à jour au moins une fois par année;
- g) le déposant et chacun des employés désignés des membres étrangers du même groupe concluront une convention de mandat aux termes de laquelle le déposant assumera l'entière responsabilité des actes posés par les employés désignés des membres étrangers du même groupe et par les membres étrangers désignés se rapportant aux clients du déposant en ce qui concerne cette négociation à la Bourse de Montréal, et le déposant reconnaîtra qu'il sera responsable aux termes des règles de l'OCRCVM à l'égard de ces actes;
- h) toutes les règles de négociation de la Bourse de Montréal s'appliquent aux ordres conclus par les employés désignés des membres étrangers du même groupe;
- i) à l'exception de l'inscription des individus à titre de représentants, toutes les autres obligations réglementaires canadiennes en vigueur continueraient de s'appliquer, notamment les suivantes :
- i) les comptes clients du déposant continueraient d'être inscrits dans les registres du déposant;
 - ii) toutes les communications avec les clients du déposant continueraient de se faire au nom du déposant;
 - iii) le déposant continuera de détenir les sommes, les titres et les biens des comptes clients du déposant;
- j) le déposant établira et maintiendra des politiques et procédures écrites traitant des exigences d'exécution et de supervision relativement aux heures de négociation prolongées de la Bourse de Montréal;
- k) le déposant communiquera cet arrangement relativement aux heures de négociation prolongées aux clients de ses services de négociation à la Bourse de Montréal et fournira des instructions précises en ce qui a trait au placement des ordres y afférents;

Vu les modifications aux règles et procédures relativement à la prolongation des heures de négociation à la Bourse de Montréal;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1;

Vu l'article 86 de la Loi qui permet à l'Autorité, aux conditions qu'elle détermine, de dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par cette loi, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense modifiée demandée aux conditions suivantes :

1. les membres étrangers désignés et les employés désignés des membres étrangers du même groupe sont inscrits ou autorisés, ou titulaires d'un permis ou d'une attestation, aux termes des lois applicables du territoire étranger où se trouve le siège social ou le

principal établissement du membre étranger désigné, dans une catégorie qui permet la négociation des types de produits que les employés désignés des membres étrangers du même groupe négocieront à la Bourse de Montréal;

2. les employés désignés des membres étrangers du même groupe sont autorisés à accepter et à conclure des ordres de clients du déposant ou du déposant pour son propre compte pendant la période allant de 16h30 HE (t-1) à 6 h HE, et ne sont pas autorisés à donner des conseils;
3. le déposant demeure entièrement responsable de ses comptes clients;
4. les actes posés par les employés désignés des membres étrangers du même groupe seront supervisés par les superviseurs désignés, chacun d'eux étant qualifié pour superviser la négociation de contrats à terme, d'options sur contrats à terme et d'options;
5. le déposant et les employés désignés des membres étrangers du même groupe concluent une convention de mandat prévoyant essentiellement ce qui est décrit à l'alinéa g) du paragraphe 18, et cette convention demeure en vigueur;
6. le déposant continue de respecter les modalités et conditions de la dispense de l'OCRCVM.

L'Autorité révoque sa décision no 2019-SACD-1047153 datée du 12 septembre 2019.

Eric Jacob
Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution par Intérim

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.